

Unis dans la diversité : HYMNES ET DRAPEAUX DE L'UNION EUROPÉENNE,

de Pierre-Robert Cloet, Bénédicte Legué et Kerstin Martel
Études & Rapports n° 102, Institut Jacques Delors, décembre 2013.

Pays-Bas

1. Drapeau

- Créé vers 1572 et adopté en 1937

Le drapeau hollandais est composé de trois bandes horizontales de couleurs rouge, blanche et bleue. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, qui menait la révolte d'indépendance contre Philippe II d'Espagne, établit les trois couleurs orange, blanche et bleue du drapeau des provinces du nord des Pays-Bas desquelles il fut gouverneur. Ceci afin de proclamer la souveraineté des régions du nord, les « Provinces unies ». Le drapeau est alors nommé *Prinsenvlag* (drapeau du prince) et vraisemblablement inspiré par les couleurs héraldiques de Guillaume I. Son existence est mentionnée pour la première fois en 1572. Pour des raisons incertaines, l'orange est remplacé par le rouge au XVII^e siècle. Selon différentes hypothèses, l'orange disparaissait à cause de la difficulté à produire et à conserver la couleur orange, mais également peut-être pour permettre une meilleure visibilité en mer, ou alors aussi du fait d'une popularité décroissante de la dynastie d'Orange.



Le drapeau rouge, blanc et bleu est officiellement désigné comme drapeau des Pays-Bas pour la première fois en 1796 au moment de l'établissement de la république batave, « république sœur » annexée par la France en 1795, suite aux mouvements révolutionnaires et à l'invasion par les Français. Les couleurs des bandes évoquent à la fois la proximité avec la France et la prise de distance avec la maison d'Orange, suite à l'exil vers l'Angleterre du prince Guillaume V d'Orange face à la révolution batave. En 1815, quand les Français quittent le pays, le fils de Guillaume V rétablit la Maison royale d'Orange et devint le roi Guillaume I. Il unifia alors le territoire des Pays-Bas avec celui de la Belgique et du Luxembourg. Ses descendants constituent toujours aujourd'hui la maison royale néerlandaise.

Le drapeau néerlandais est similaire à celui du Luxembourg. La seule différence étant le ton de bleu : bleu ciel pour le drapeau luxembourgeois et bleu outre-mer pour le drapeau des Pays-Bas.

Aujourd'hui, un code détermine les occasions pour lesquelles le drapeau peut être hissé. Pour certaines cérémonies, un fanion orange est rajouté sur le drapeau en honneur de la maison d'Orange. Ceci est notamment le cas lors des fêtes d'anniversaire des rois ou le 30 avril de chaque année à l'occasion du « jour du roi / de la reine » (*Koningsdag/Koninginnendag*). La couleur orange est également celle utilisée par les sportifs lors de compétitions internationales.

2. Hymne

- *Het Wilhelmus / Wilhelmus van Nassouwe* (Guillaume de Nassau)
- Écrit par Philippe de Marnix et composé par Adriaan Valerius
- Composé vers 1574 et adopté en 1932

L'hymne néerlandais rend hommage à Willem van Oranje (Guillaume de Nassau, prince d'Orange), qui a vécu de 1533 à 1584. Guillaume, descendant allemand de la branche ottonienne des Nassau, reçoit la principauté d'Orange en 1544, par héritage de son cousin René de Chalon. Proche de la cour bruxelloise de Charles Quint, Guillaume d'Orange-Nassau, est l'instigateur

des révoltes des Pays-Bas du Nord avec une armée de paysans appelés « gueux ». Il participe à la lutte contre Philippe II d'Espagne le catholique, fils de Charles Quint qui, lors de son abdication, lui a laissé la moitié de son empire. Aussi, le texte de l'hymne glorifiant le suzerain allemand est mentionné pour la première fois en 1572 et clamé durant la Guerre des Quatre-Vingts ans. Cette période caractérise la lutte des Néerlandais qui conduit à l'indépendance reconnue des Provinces unies. Ces dernières, avec des territoires supplémentaires au sud-est, deviendront les Pays-Bas tels que nous les connaissons aujourd'hui. Inspiré par les mélodies populaires, Adriaan Valérius, poète-compositeur, met en chanson l'un des textes extraits du recueil « Chansons de Gueux », très imprégné de morale calviniste et de patriotisme.

Certains relient cet air au chant catholique *O la folle entreprise*, célébrant la victoire contre les Huguenots qui, en 1588, avaient assiégé la ville de Chartres, alors que le roi de France Henri III était venu s'y réfugier. Soutien indéfectible des Huguenots, les réîtres menées par le prince calviniste Jean-Casimir, quittent le centre de la France pour rejoindre en Allemagne les troupes protestantes du Prince d'Orange, alors en lutte pour son indépendance contre les catholiques de Philippe II d'Espagne. À cette occasion, le chant est repris comme le symbole des populations du Nord excédées contre les taxes trop élevées, contre les persécutions des protestants et la volonté de centralisation de Philippe II.

En 1765, Mozart, âgé alors de 9 ans, entendit le chant *Het Wilhelmus* et l'utilisa comme thème de sa 25^e symphonie. Mais au moment de l'établissement de la monarchie néerlandaise en 1815, le chant n'est pas accepté comme hymne national, car il exprime des sentiments calvinistes et est considéré comme partisan dans le soutien à la dynastie d'Orange. Suite à un appel à participation, un autre hymne, tenu pour plus neutre, est choisi et établi en 1815 : *Wien Neerlands Bloed* (« Ceux de sang néerlandais »), écrit par Hendrik Tollens, est associé à une mélodie composée par Johann Wilhelm Wilms. Mais cet air ne devint jamais officiel.

Resté très populaire, le chant *Het Wilhelmus* est adopté comme hymne national officiel en 1932. Depuis cette date on chante habituellement le premier couplet. Parfois, lors d'occasions festives, le sixième couplet est également repris.

• **Wilhelmus van Nassouwe**

• *Wilhelmus van Nassouwe ben ik,*
 • *van Duitsen bloed,*
 • *den vaderland getrouwe*
 • *blijf ik tot in den dood.*
 • *Een Prinse van Oranje*
 • *ben ik, vrij onverveerd,*
 • *den Koning van Hispanje*
 • *heb ik altijd geëerd.*

• **Guillaume de Nassau**

• Guillaume de Nassau je suis,
 • de sang germanique,
 • à la patrie fidèle toujours,
 • jusqu'au trépas.
 • Je suis Prince d'Orange
 • et reste franc sans peur
 • du Souverain d'Espagne
 • J'ai maintenu l'honneur.

